

## **MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE**

### **CAHIER DES CHARGES**

#### **Vérification et nettoyage des hottes du service restauration**

#### **ARTICLE 1 – Identification de la personne publique**

##### **Collège Ernest Renan**

Chemin de la corderie

22 220 MINIHY TREGUIER      Tél : 02 96 92 31 89

Ordonnateur : M. DUAULT Michel-Philippe

Gestionnaire : Mme GUELLAFF Odile      [gestion.0220073k@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0220073k@ac-rennes.fr)

#### **ARTICLE 2 – Objet du marché**

La prestation concerne la vérification et le nettoyage des hottes listées ci-dessous :

- Hotte double flux (cuisine) de marque France AIR type ALTO COMPENSATION CHA
- Hotte de marque France AIR type FOUR CHA monobloc
- Hotte plonge de marque France AIR type LAV'AIR CHA
- Hotte laverie de marque France AIR type LAV'AIR CHAD

La prestation concerne également les conduits, filtres, capteurs, extracteurs... et toute installation annexe permettant le fonctionnement des hottes.

#### **ARTICLE 3 – Décomposition en lots**

Le marché est composé d'un lot unique.

#### **ARTICLE 4 – Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché comprennent :

- L'offre tarifaire du candidat avec le détail des prestations (l'offre des candidats comprendra un devis très détaillé des prestations en séparant le cas échéant les tarifs de la visite annuelle des tarifs de réparation)
- Le présent cahier des charges paraphé en toutes les pages et signé en dernière page, sans aucune modification (en cas de contradiction entre les conditions générales de vente du prestataire et le présent cahier des charges, les conditions définies dans le présent cahier des charges signé et paraphé prévaudront sur les conditions générales du prestataire)

#### **ARTICLE 5 – Durée et début du marché**

Le marché débutera le 01/03/2021. Il est conclu pour une période de 12 mois tacitement reconductible 2 fois.

Le marché ne sera exécutif qu'après réception par le prestataire de l'offre d'engagement signée.

#### **ARTICLE 6 – Périodicité des visites**

Une seule visite préventive sera effectuée.

La visite de maintenance préventive sera à programmer avant la fermeture estivale du collège, soit début juillet.

#### **ARTICLE 7 – Contenu des prestations de vérification et de maintenance préventive**

- Préparation et mise en place des protections
- Nettoyage et dégraissage des hottes et réseaux
- Intervention sur les tourelles et caissons d'extraction
- Vérification de l'état du moteur

- Vérification du bon état des conduits aérauliques, des conduits collecteurs et des manchettes souples.
- Vérification des supports (silent bloc)
- Remise en état et en service des installations

Le coût des produits de protection et de nettoyage, graisses, filtres, produits de débactérisation, ainsi que toutes les petites pièces nécessaires à l'entretien de base telles que la visserie, joints (...) est compris dans le coût global de l'entretien préventif et ne peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

#### **ARTICLE 8 – Maintenance corrective**

Intervention sous 4 heures ouvrables.

Un devis sera établi sous 48h pour toute réparation d'un montant supérieur à 150.00 € TTC. L'intervention finale devra être effectuée sous 48h après réception du bon de commande signé du collègue.

Si une pièce détachée nécessite un délai dépassant 48h, une information écrite avec délai prévisionnel de livraison ou intervention finale sera adressée au collègue.

Les devis seront établis avec le détail des pièces à changer et opérations à effectuer.

#### **ARTICLE 9 – Exécution du marché**

A l'issue des opérations de vérification, le titulaire rendra immédiatement compte au gestionnaire des résultats de son intervention. Il visera le registre de sécurité et transmettra un rapport détaillé au plus tard sous deux semaines.

#### **ARTICLE 10 – Prix et modalités de paiement**

Le marché est conclu à prix ferme pour une durée de 12 mois tacitement reconductible 2 fois.

Les factures seront déposées sur la plate-forme Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>). La facture concernant les opérations de vérification et de maintenance préventive sera annuelle et adressée à l'issue de la visite.

Les factures concernant les opérations de maintenance curative seront établies après chaque intervention consécutive à un devis accepté par le collègue.

Le paiement s'effectuera en euros. Les paiements seront effectués par mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. La facture devra comporter à minima :

- Le nom ou la raison sociale du créancier
- Le numéro de SIREN ou de SIRET
- Le RIB complet du compte à créditer (IBAN + BIC)

#### **ARTICLE 11 – Date limite des offres**

Le délai de remise des offres est fixé au lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 12h00. (Les dossiers parvenus au-delà de cette échéance ne seront pas acceptés)

Les offres sont à déposer sur la plate-forme AJI (<https://mapa.aji-france.com>)

Les documents à remettre sont ceux énumérés dans l'article 4.

Si besoin et sur RDV pris avec Mme Broudic, cheffe de cuisine, il sera possible de visiter les installations.

**Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent cahier des charges et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature du représentant habilité de l'entreprise (précédée de la mention manuscrite « conditions lues et approuvées »)

Cachet de l'entreprise